

ERRATA

LMD 138

Le Père E. Kilmartin nous a fait parvenir, trop tard pour qu'on ait pu en tenir compte avant l'impression, un certain nombre de rectifications à son article de LMD 138, sur « Ministère et ordination dans l'Eglise chrétienne primitive » (pp. 49-92). Etant données l'importance de cette étude et sa technicité, nous indiquons ici ces modifications dont la majeure partie concerne le mot *semikhah* qui figurait dans le texte original anglais, et qu'il y a lieu de préciser suivant le contexte.

Au lieu de *semikhah*, lire :

Un rite rabbinique de l'imposition des mains, p. 50, l. 9 et 14; p. 51, l. 1, 6 et 15; p. 56, 1^{er} §, avant-dernière ligne.

Le rite rabbinique, p. 65, l. 9; 66, l. 16 et 17.

Le rite, p. 66, l. 1; p. 90, 2^e §, dernière ligne.

L'ordination par imposition des mains, p. 66, note 33, l. 2.

L'ordination du docteur juif, p. 59, l. 4.

L'ordination pharisienne, p. 72, l. 6 et 21.

L'ordination, p. 60, note 24, l. 2; p. 65, l. 21 et 27; p. 70, l. 4; p. 71, l. 16; p. 72, l. 1; p. 90, l. 8.

L'imposition des mains (*samakh*), p. 71, notes 42 et 43.

Nomination rabbinique, p. 66, l. 6.

Nomination, p. 64, avant-dernière l.; p. 65, l. 1.

Délégation, p. 65, p. 3.

samakh, p. 60, note 24, l. 5; p. 71, l. 2, 3, 7, 8.

P. 51, l. 13 et ensuite, *au lieu de* : Ehrardt, *lire* : Ehrhardt.

P. 53, l. 61, *au lieu d'installation*, *lire* : intronisation (de même, p. 88, l. 3 et 8; 59, l. 5).

P. 55, l. 3, *lire* : presque toutes les questions sur le sujet restent ouvertes.

l. 10, *au lieu de* : démonstrations, *lire* : données.

Avant-dernier §, l. 3, *lire* : des ministères spéciaux, soit temporaires, soit permanents.

P. 63, l. 1, *au lieu de* : une demande semblable faite, *lire* : un gage semblable donné.

P. 64, l. 13, *au lieu de* : suspendus, *lire* : réprimandés.

P. 65, l. 19, *lire* : la relation de l'ordination à des tâches spécifiques au sein de la communauté.

P. 66, note 33, 4^e l., *au lieu de* : avec des restrictions, *lire* : qu'elle doit avoir lieu exclusivement.

P. 69, l. 6, *au lieu de* : ordination, *lire* : médiat.

P. 71, l. 1, *au lieu de* : ordination, *lire* : « appuyant ».

l. 4, *lire* : dans ce contexte ?

l. 5, *au lieu d'ordination*, *lire* : installation.

l. 9, *lire* : dans un rite de guérison par l'imposition des mains peut être prouvé par un texte.

l. 11, *au lieu de* : qu'il eut par la suite, *lire* : d'ordination par l'imposition des mains.

note 44, l. 2, *au lieu de* : employé la *semikhah*, *lire* : été ordonné.

P. 72, 2 § l. 2, *après* : prédominant, *ajouter* : dans le judaïsme.

P. 73, dern. §, *lire* : dans les prières d'ordination de ce document du 3^e siècle, il est convenu que le charisme de l'Esprit donne des pouvoirs en vue de fonctions fondamentales au sein de la communauté.

4^e l. avant la fin, *au lieu de* : « charisme d'office », *lire* : « charisme du ministère ».

3^e l. avant la fin, *après* : responsabilités, *ajouter* : officielles. (de même p. 91, l. 1 et dernière ligne).

P. 78, l. 13, *au lieu de* : l'inspiration qu'il leur donne, *lire* : le sort (*kléros*).

l. 14, *au lieu de* : la part, *lire* : le sort.

P. 79, l. 5, *au lieu de* : date, *lire* : données.

3^e l. avant la fin, *au lieu de* : la remise des péchés, *lire* : une bénédiction.

P. 80, l. 16, *après* : en particulier, *ajouter* : du geste.

P. 82, l. 10, *au lieu de* : en particulier, *lire* : avant tout de.

P. 88, l. 4, *lire* : ne peut même pas être prouvé.

l. 10, *au lieu de* : cette installation, *lire* : le fait de s'asseoir (et il, *au lieu de* elle, l. 11).

P. 89, l. 10-11, *lire* : explique pourquoi le fait de prendre sa place n'est élevé au niveau du rite que dans ce cas.

avant-dernier §, l. 5, *au lieu de* : au lieu a, *lire* : a lieu au p. 90, l. 11 ; p. 91, 3^e §, dernière l. : 4^e §, 4^e l. et p. 92, l. 2, *au lieu de* : de fonction, *lire* : pour un ministère.

LMD 139

P. 37, l. 6, et p. 42, n. 17, avant-dernière ligne, *lire* : *Ministry to word*.

P. 38, l. 25, *au lieu de* : locus, *lire* : focus.

P. 56, n. 47, *lire* : A.T. HANSON.

P. 63, note 61, l. 3, *au lieu de* : amis, *lire* : maris.

Cum permissu superiorum.

Directeur de la publication : François REFOULÉ, 29, boulevard Latour-Maubourg, 75340 PARIS Cedex 07. — Commission paritaire, n° 57 128. Imprimerie LABALLERY. — 58500 CLAMECY. — Dépôt légal : 2^e trim. 1980.